



Zwischen Last und Leistung – Ein Steuerkompass für die Schweiz, 2013

avenir-suisse.ch/30875
(ouvrage uniquement en allemand)



Distribution des revenus (avenir spécial), 2013

avenir-suisse.ch/fr/29108



La classe moyenne malmenée – Entre ambition et désillusion, 2012

avenir-suisse.ch/fr/22508
(résumé en français)

Beaucoup de redistribution pour peu d'effets

Nombre de Suisses sont convaincus de vivre dans un pays où la fiscalité est avantageuse. Selon les statistiques de l'OCDE, la quote-part fiscale de la Suisse (26,6% en 2014) se place en effet bien en dessous de la moyenne. Cependant, cet excellent résultat s'explique uniquement par le fait qu'il n'est pas tenu compte des cotisations pour la prévoyance professionnelle, l'assurance-maladie et l'assurance-accidents – toutes obligatoires. Dans d'autres pays, les prestations correspondantes sont financées grâce aux recettes fiscales.

La Suisse n'est pas un paradis fiscal

Le calcul détaillé de tous les prélèvements effectués montre que la Suisse n'est pas un paradis fiscal. Le point de départ de cette analyse est le revenu national net, qui comprend les salaires, les gains et toutes les contributions sociales – y compris celles qui sont payées par l'employeur et qui représentent pour l'employé une composante invisible du salaire. En 2013, le revenu national net par

adulte domicilié en Suisse s'élevait à 6428 francs par mois.

Environ la moitié (3197 francs) est allée dans les caisses de la Confédération, des cantons, des communes et des institutions d'assurances sociales sous la forme d'impôts ou de cotisations sociales. Les charges sont donc bien plus élevées que ne le suggèrent les statistiques de l'OCDE. Il faut noter qu'en Suisse, les impôts en tant que tels (1600 francs) comptent pour moins de la moitié de ces prélèvements. Autrement dit, les contributions aux assurances sociales excèdent désormais les impôts, ce qui explique la différence considérable avec la charge fiscale qui figure dans les statistiques de l'OCDE. Si l'on prend ce calcul détaillé comme valeur de référence, la Suisse ne se distingue quasiment pas des autres pays d'Europe centrale. Elle se caractérise néanmoins par la concurrence à l'échelle fédérale: celle-ci garantit que l'Etat soit astreint à une certaine discipline (en tant que fournisseur de prestations étatiques), et ce par le citoyen (son «client»).

Une redistribution pas suffisamment ciblée

Contrairement aux idées reçues, les différences de revenu avant impôts et autres prélèvements sont relativement faibles en Suisse. Avec un coefficient de Gini³ de 0,34 pour la population en âge de travailler, la Suisse est le second pays le plus équitable après la Corée du Sud – la moyenne de l'OCDE se situant à 0,41. S'ensuit un besoin de redistribution moins élevé que dans les autres pays. La progression au sein du système fiscal helvétique

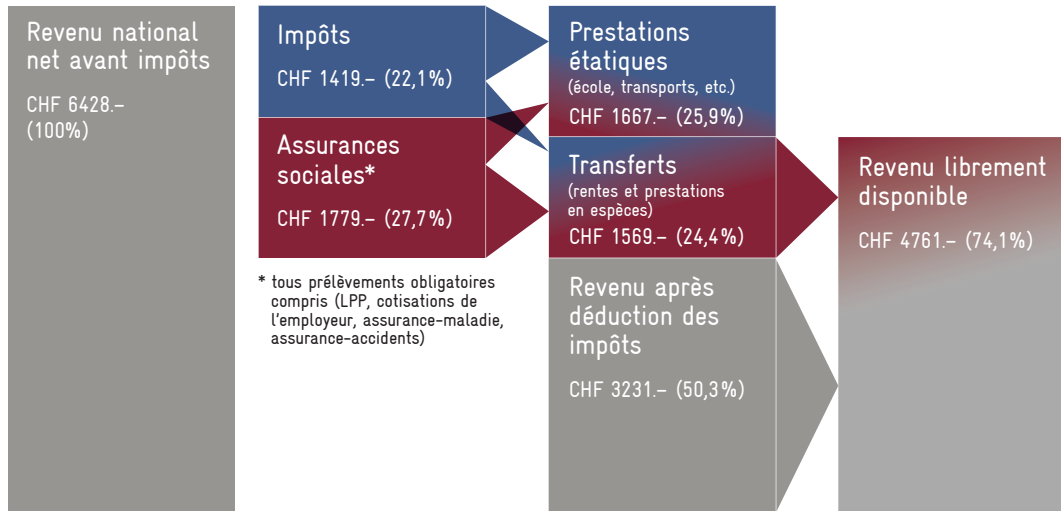
n'est donc pas très développée.

Comment une charge fiscale élevée et une progression plutôt faible sont-elles simultanément possibles? Les Suisses paient certes des montants importants en impôts, assurances sociales et prélèvements obligatoires, mais ils en récupèrent une part considérable sous la forme de prestations en espèces. En grande partie, la redistribution ne s'effectue donc pas entre les riches et les pauvres, mais au sein même de la classe moyenne, voire entre les mêmes ménages. Pareil système, dans lequel presque tous paient et presque tous reçoivent, crée inévitablement des incitations négatives, car l'écart entre responsabilités individuelles et sociales s'accroît.

En Suisse, la classe moyenne est nettement moins mise sous pression que dans d'autres pays. Pourtant, elle se sent harcelée. Cela peut s'expliquer par le fait qu'en raison de la faible progression fiscale, elle apporte une contribution essentielle au financement des prestations étatiques, mais en profite nettement moins que la classe inférieure. Une redistribution plus ciblée, qui prendrait moins dans la poche droite pour la mettre directement dans la poche gauche, favoriserait un système de prélèvements et de transferts plus efficient. *MS*

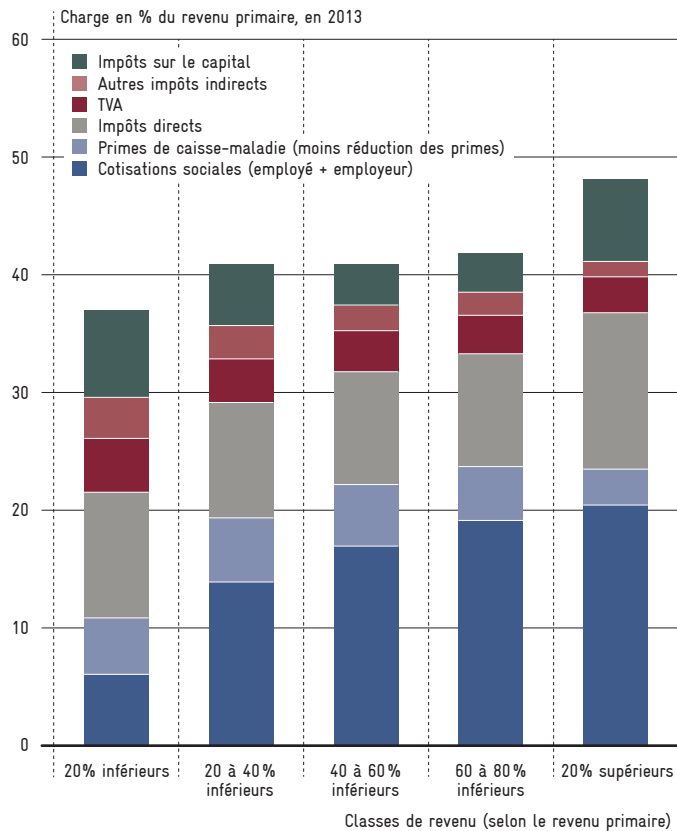
Une charge fiscale étonnamment élevée

par adulte et par mois, en 2013

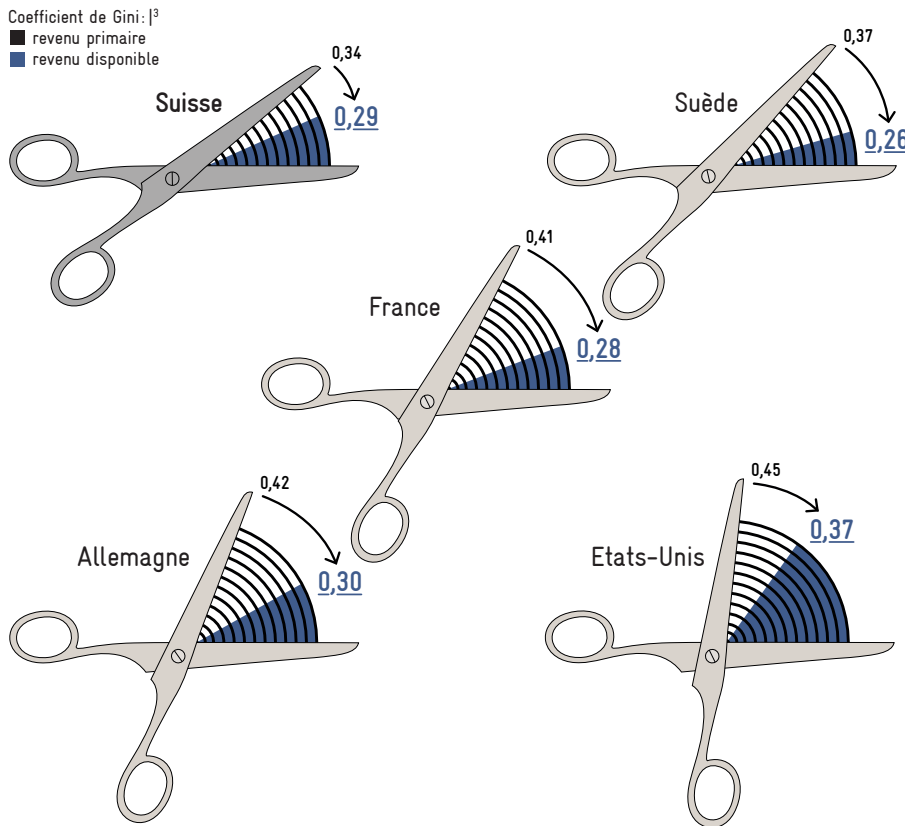


En Suisse, les impôts et les charges liées aux assurances sociales comptent pour environ 50% du revenu national net. Ces prélèvements financent les prestations étatiques (p. ex. éducation, transports, sécurité) ainsi que les transferts. Les prestations étatiques profitent tout autant aux riches qu'aux pauvres (p. ex. la sécurité garantie par l'Etat a une valeur encore plus importante pour une personne aisée que pour une personne défavorisée), et les pauvres sont loin d'avoir l'exclusivité sur les transferts. Pour ce qui est des prélèvements, la progression est faible. Les contributions aux assurances sociales sont les plus progressives (les taux augmentent avec le revenu). La Suisse peut «se permettre» une progression somme toute faible, puisqu'en matière de revenus primaires, les écarts ne sont pas très importants.

Une progression fiscale plutôt faible



Une faible inégalité des revenus



Source: Eurostat

1995		
02.12.2001	Votation 484. Pour un impôt sur les gains en capital. Initiative populaire <input checked="" type="checkbox"/>	
16.05.2004	Votation 309. Paquet fiscal (imposition du couple et de la famille). Référendum fac. <input checked="" type="checkbox"/>	
26.11.2006	Votation 527. Loi sur les allocations familiales. Référendum fac. <input checked="" type="checkbox"/>	
28.11.2010	Votation 553. Stop aux abus de la concurrence fiscale. Initiative populaire <input checked="" type="checkbox"/>	
24.11.2013	Votation 576. Déductions fiscales aussi pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants. Initiative populaire <input checked="" type="checkbox"/>	
30.11.2014	Votation 587. Abolition des forfaits fiscaux. Initiative populaire <input checked="" type="checkbox"/>	
08.03.2015	Votation 590. Pour des allocations pour enfant et des allocations de formation professionnelle exonérées de l'impôt. Initiative populaire <input checked="" type="checkbox"/>	
14.06.2015	Votation 594. Imposer les successions de plusieurs millions pour financer notre AVS. Initiative populaire <input checked="" type="checkbox"/>	
2015		

Source: propres calculs basés sur les comptes nationaux de l'OFIS

Source: propres calculs basés sur l'enquête sur le budget des ménages de l'OFIS